

TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS

Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE
L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL

PCT

Destinataire :

NOTIFICATION DU FAIT QU'UN DOCUMENT
N'EST PAS PRIS EN CONSIDÉRATION OU EST CON-
SIDÉRÉ COMME N'AYANT PAS ÉTÉ REMIS

(Règles 89bis.2 et 92.1.b), dernière phrase, et
92.4.g)ii) du PCT)

Date d'expédition
(jour/mois/année)

Référence du dossier du déposant ou du mandataire

NOTIFICATION IMPORTANTE

Demande internationale n°

Date du dépôt international
(jour/mois/année)

Déposant

1. Une invitation

- formulaire PCT/IPEA/423
- formulaire PCT/IPEA/434

a été expédiée par l'administration chargée de la recherche internationale le :

-
2. Aucune réponse à cette invitation n'est toutefois parvenue à l'administration dans le délai qui y était indiqué. En conséquence, le Bureau international notifie au déposant que **le document auquel il est fait référence dans cette invitation n'est pas pris en considération ou est considéré comme n'ayant pas été remis**.

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen préliminaire international

Fonctionnaire autorisé

n° de télécopieur

n° de téléphone